

A l'attention du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève.

## PÉTITION POUR LE SOUTIEN COMMUNAL AUX CENTRES AÉRÉS ET AUX ACTIVITÉS À LA JOURNÉE LORS DES VACANCES SCOLAIRES

**La non prise en compte de l'évolution des besoins des familles en matière d'activités à la journée et de centres aérés durant les vacances scolaires par la Ville de Genève met en péril l'accès aux loisirs pour tous les enfants et les jeunes.**

Dans cette situation, l'égalité de traitement des bénéficiaires des activités de loisirs et ses conséquences financières reposent entièrement sur les organismes de jeunesse. Ces associations sans but lucratif qui assument une mission d'utilité publique ne doivent pas et ne peuvent pas être seules garantes de l'accès aux loisirs pour tous les enfants et les jeunes.

« L'Etat favorise l'accès de la population à des loisirs diversifiés. » La Constitution genevoise (art. 219, al.1) donne à l'Etat la mission de garantir l'accessibilité des loisirs tandis que la nouvelle Loi sur l'enfance et la jeunesse fixe dans son article 11, alinéa 2 que ce sont « les communes [qui] soutiennent les activités des enfants et des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire ». Le soutien financier communal aux activités de jeunesse est ainsi entériné dans la loi. Le processus d'harmonisation de ce soutien sous la forme de la subvention « Journée-Enfant » permet aux organismes de camps de vacances de garantir un accès aux loisirs à prix abordables pour tous les enfants et les jeunes et simplifie le travail administratif tant des communes que des associations.

Depuis 2016, le GLAJ-GE milite pour une harmonisation des subventions communales de type « Journée-Enfant » à hauteur de 15.-/Journée-Enfant pour les activités avec nuitées (camps et colonies) et 10.-/JE pour les activités à la journée (centres aérés, ateliers et cours) conformément aux besoins du terrain exprimés par les associations. Cette campagne avait également pour objectif de convaincre les communes qui ne le faisaient pas auparavant de subventionner les activités à la journée répondant ainsi à un besoin croissant des familles.

Trois ans après, la majorité des communes ont entendu la voix du GLAJ-GE et de ses membres. Elles ont saisi l'importance de ces activités pour la cohésion sociale, le développement des enfants et le soutien aux familles qu'elles représentent. Trois quarts des communes ont augmenté le montant de leurs subventions « Journée-Enfant » et dix-sept d'entre elles appliquent carrément le même montant pour des activités avec ou sans nuitées. Mais pas la Ville de Genève !

Pour que les organismes de jeunesse ne soient plus les seuls à prendre en compte l'évolution des besoins du terrain, les membres du GLAJ-GE ont décidé de lancer cette pétition communale pour demander l'harmonisation des subventions « Journée-Enfant », et en particulier la prise en compte des activités à la journée qui sont de plus en plus demandées par les familles. Les parents, signataires de cette pétition, domiciliés sur le territoire de la commune, demandent l'harmonisation des subventions de la **Ville de Genève** sur les montants recommandés par le GLAJ-GE et ses associations membres, soit 15.-/JE pour les activités avec nuitées et 10.-/JE pour les activités à la journée dans le but de garantir des prix de loisirs abordables pour toutes les familles.

| Nom, Prénom | Adresse | Signature |
|-------------|---------|-----------|
|             |         |           |
|             |         |           |
|             |         |           |
|             |         |           |
|             |         |           |
|             |         |           |
|             |         |           |

Pétition à renvoyer GLAJ-GE jusqu'au 15 mai 2019 même partiellement remplie.